

1188 Gimel, le 11 juin 2018

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No. 01-2018
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 27 mars 2018

Autorisation de travaux - Aménagement du chalet du Mont- Bailly, réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau : Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PICHON Stéphane
PASCHE Jean-Marie
BOILLAT Nicolas
EGLI Daniel
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises soit :

- le 17 avril 2018, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndic, M. Philippe Rezzonico, Municipal que nous remercions pour leur collaboration ;
- le 15 mai 2018, en présence de Mme Sylvie Judas, Syndic, M. Philippe Rezzonico, Municipal, M. Jacques Ansermet, Ingénieur civil et la commission Ad-Hoc ;
- le 11 juin 2018 pour l'élaboration du présent rapport.

La commission unanime refuse ce préavis et le renvoie à la Municipalité pour étude.

La commission justifie cette décision par les points suivants :

- Dépassement de CHF 60'000.- (subventions comprises) par rapport au plan d'investissement version novembre 2017.
- Au vu de l'état des finances actuelles et des grands travaux à venir, d'autres priorités nous paraissent plus importantes.
- Suite aux débats avec la Municipalité lors des dernières séances du Conseil, le maintien de notre équilibre financier passe par une gestion stricte des ressources financières.

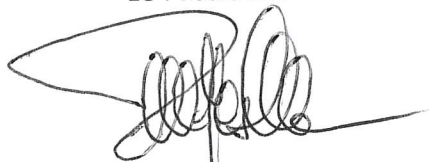
Observations

La commission unanime relève la nécessité d'effectuer certains travaux au Mont-Bailly, principalement l'accès.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal de refuser le préavis 01-2018 tel que présenté.

Le Président



Le rapporteur



Les membres

